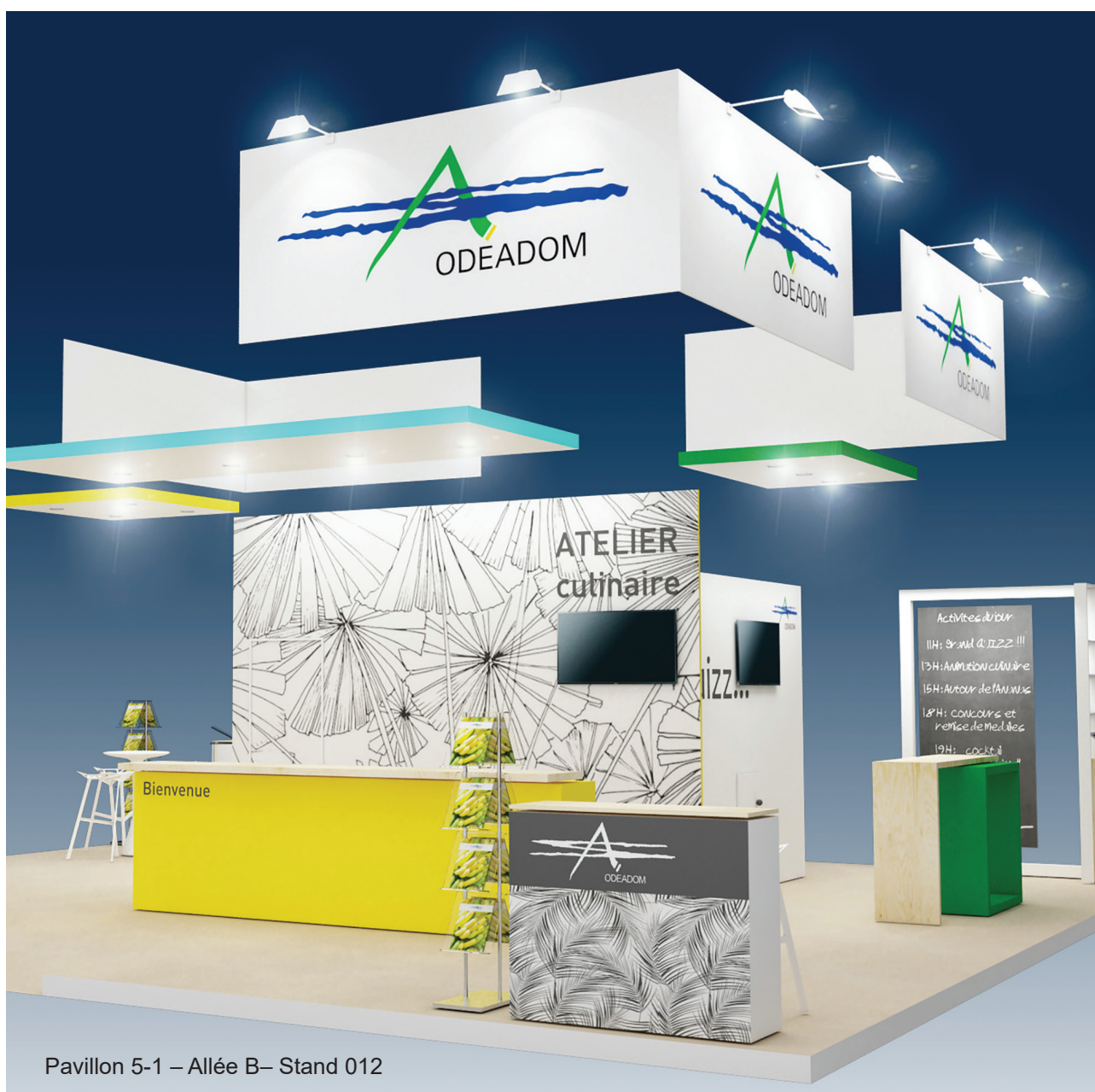


Dossier de presse

ODEADOM

Office de Développement
de l'Économie Agricole D'Outre-Mer



Pavillon 5-1 – Allée B– Stand 012

Contact presse

IN/OFF – Agence chargée des relations presse
de l'ODEADOM sur le SIA

Andréa Longrais | 06.64.36.86.92 | presse@in-off.fr

www.odeadom.fr



LES TEMPS FORTS DE L'ODEADOM

Le 28 février de 9h00 à 13h00, l'ODEADOM organisera, à l'**Espace 2000 au Pavillon 1**, un colloque sur le thème « **Tourisme et agriculture locale dans les territoires ultra-marins** ».

Le colloque sera suivi par une conférence de presse de 12h30 à 13h00

du Président du Conseil d'administration de l'Office, M. Louis-Daniel BERTOME et du Directeur, M. Hervé DEPERROIS.

La remise des médailles d'or du Concours général agricole des produits d'outre-mer, le jeudi 1^{er} mars à 16h sur le stand de l'ODEADOM, en présence du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la ministre des Outre-Mer.

CALENDRIER DES ANIMATIONS SUR LE STAND

Tous les jours :

11h15 – 12h30 :

Préparation culinaire et dégustation :
« **Le blind test culinaire de l'ODEADOM** » à base exclusivement de produits issus de l'agriculture française d'outre-mer

10h30 – 18h30 :

« Le quizz de l'ODEADOM »

En complément
le week-end :

11h00-18h00 :

« **Cherche et trouve** », animation ludique pour les enfants.

PRÉSENTATION DE L'ODEADOM Son rôle

L'Office de Développement de l'Économie Agricole D'Outre-Mer (ODEADOM) accompagne le développement durable de l'économie agricole :

- des départements d'outre-mer : **Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion** ;
- et de trois collectivités d'outre-mer : **Saint-Barthélemy, la partie française de Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon**.

L'Office assure la **gestion et le paiement d'aides** communautaires et/ou nationales destinées à ces départements et collectivités, **rassemble les informations** relatives à l'ensemble des mesures agricoles prises en faveur des départements français d'outre-mer et en effectue régulièrement **le bilan**.

L'ODEADOM est un **établissement public**, placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et du ministère des Outre-Mer.

Son organisation

L'ODEADOM dispose d'un **budget de fonctionnement d'environ 4 M€**.

Une équipe de 39 personnes travaille au siège montreuillois de l'établissement, conduite par son Directeur, Hervé DEPERROIS. L'Office est doté d'un **Conseil d'administration** qui est notamment chargé de délibérer et donner un avis sur les projets de décisions du Directeur concernant les règles relatives aux dépenses d'intervention économique financées sur crédits nationaux et de suivre le développement de l'économie agricole des départements et collectivités d'outre-mer.

L'Office **dispose de quatre comités sectoriels de concertation**, un par filière ou groupe de filières agricoles

(banane, canne à sucre, filières végétales de « diversification » et filières animales). Ces comités ne sont pas des instances décisionnelles mais sont destinés à favoriser les échanges d'information et d'expérience, à organiser des synergies entre les professionnels des territoires concernés par chaque filière et à formuler au Conseil d'administration de l'Office des propositions d'orientation et de développement des filières.

Depuis 2016, les préfets de chaque département d'outre-mer et le représentant de l'État à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon sont les représentants territoriaux de l'Office.

Des compétences régionales et multisectorielles

Lieu d'échanges et de réflexion sur les filières agricoles et agroalimentaires, l'ODEADOM a également pour mission de favoriser la concertation entre les professionnels et l'administration. L'Office offre un lieu de discussion permettant de confronter les expériences des acteurs du monde agricole ultramarin au niveau régional et d'adapter les soutiens communautaires et nationaux aux contextes technique, commercial et économique auxquels sont confrontés les producteurs locaux.

L'ODEADOM intervient pour **l'ensemble des filières agricoles**, dont les principales sont la banane et la canne à sucre. Il favorise le **développement de productions de diversification** destinées principalement à satisfaire les besoins du marché local. Certains produits, à l'exemple des melons, des ananas (ananas Victoria de La Réunion), des litchis et des fleurs tropicales, trouvent également leurs débouchés sur les marchés extérieurs, principalement au sein de l'Union européenne.

Des interventions communautaires et nationales

Interventions communautaires

Les interventions de l'ODEADOM sont les suivantes :

- la mise en œuvre de la quasi-totalité du **POSEI France** doté, pour l'exercice FEAGA¹ 2018, d'un **budget communautaire de 278,41 M€** ;
- la gestion des programmes de promotion communautaire du **symbole graphique des régions ultrapériphériques** (logo RUP) de l'Union européenne.

Interventions nationales

Avec **6,1 M€ de crédits nationaux dits hors CIOM**, l'ODEADOM soutient principalement les investissements dans les exploitations agricoles et les industries de transformation, l'encadrement en faveur des organisations de producteurs et la recherche et l'expérimentation, et participe à l'organisation d'actions de promotion de produits agricoles ultramarins de qualité pour favoriser leur mise en marché.

En ce qui concerne les départements d'outre-mer, les aides nationales versées par l'ODEADOM peuvent constituer la contrepartie nationale nécessaire à la levée des financements communautaires versés au titre du « Développement rural » (FEADER – 2e pilier de la PAC) ou relever de régimes d'aides autorisés par les services de la Commission européenne.

L'Office finance également des

missions d'évaluation et d'expertise qui permettent d'assurer le suivi des actions de développement entreprises par les professionnels.

Depuis 2010, suite aux décisions du **Conseil interministériel de l'outre-mer (CIOM)** de novembre 2009, l'Office est doté en 2018 d'un **budget national annuel complémentaire de 40 M€** dédié aux filières de diversification animale et végétale qui permet d'abonder les fonds communautaires destinés à ces filières dans le cadre du POSEI France.

En 2017, l'Office s'est vu confier la gestion du dispositif d'aide à l'adaptation des entreprises sucrières de la Guadeloupe, de la Martinique et de La Réunion à la fin des quotas sucriers (38 M€).

¹ Du 16 octobre de l'année N-1 au 15 octobre de l'année N.